

## Changement vocation de l'école Armand-Frappier : Des impacts inquiétants pour les jeunes et pour la Ville

**Saint-Constant, le 25 janvier 2015** – Le maire de Saint-Constant, M. Jean-Claude Boyer, ainsi que les conseillers municipaux de la Ville se disent déçus de la décision de la Commission scolaire des Grandes Seigneuries (CSDGS) quant à la transformation de l'école Armand-Frappier. En effet, à plus d'une reprise, la Ville a informé la CSDGS qu'un terrain était disponible pour construire une nouvelle école primaire dans le but de répondre aux besoins des élèves du préscolaire et du primaire sur le territoire.



Le maire et les conseillers municipaux rappellent encore une fois que les besoins pour un établissement secondaire à Saint-Constant demeureront et qu'il apparaît plus viable à moyen et à long termes de conserver la vocation actuelle de l'école Armand-Frappier et d'opter pour la construction d'une nouvelle école primaire afin de pouvoir accueillir tous les élèves du préscolaire et du primaire du territoire pour la rentrée de septembre 2016.

En outre, en septembre dernier, la Ville a fait parvenir une lettre à la CSDGS qui identifiait tous les enjeux que soulève le changement de vocation de l'école Armand-Frappier :

### 1. Impacts de la synchronisation de l'horaire des classes des écoles du complexe l'Aquarelle / Armand-Frappier sur la circulation dans les rues Sainte-Catherine et Marotte

Avec le changement de vocation de l'école Armand-Frappier, comment la CSDGS prévoit-elle gérer la circulation générée par :

- Le nombre d'autobus nécessaire au transport des élèves primaire du complexe l'Aquarelle / Armand-Frappier, qui devrait au moins doubler pour pallier l'éloignement des élèves provenant des nouveaux quartiers de Saint-Constant?
- L'augmentation de l'achalandage des autobus sur la rue Marotte, qui sera presque entièrement bloquée aux heures de pointe malgré le fait qu'il s'agit aussi la principale route de sortie du quartier pour une partie des résidents de ce secteur?
- L'augmentation du nombre de parents qui viennent reconduire leurs enfants à l'école en voiture, causant ainsi toujours davantage de circulation puisque les parents seront de plus en plus inquiets de laisser leurs enfants marcher vers l'école à cause de l'augmentation de la circulation dans ce secteur?

Avec ce changement de vocation, la Ville devra procéder à un réaménagement complet de la rue Sainte-Catherine, en face du complexe scolaire, afin de pallier l'augmentation du nombre de voitures. Ce réaménagement coûtera près d'un million de dollars et devra être pris en charge par la CSDGS. Cette dépense est-elle prévue dans son budget adopté pour ce projet?

## **2. Aggravation de la problématique de stationnement rencontrée par les employés de l'école de l'Aquarelle**

Pour ajouter aux enjeux de circulation, un problème de stationnement a récemment été soulevé par la direction de l'école de l'Aquarelle qui n'a pas suffisamment d'espaces de stationnement sur le terrain du complexe pour subvenir aux besoins de ses employés. Pour remédier en partie à cette situation, la Ville de Saint-Constant a aménagé à ses frais des espaces de stationnement le long de la rue Sainte-Catherine. Étant donné les ratios professeurs/élèves plus faibles au primaire qu'au secondaire, une augmentation du nombre d'employés de l'école Armand-Frappier est à prévoir et donc, également, une augmentation en termes d'espaces de stationnement. Puisque le stationnement sur le terrain du complexe est déjà insuffisant, une augmentation d'espaces de stationnement sur rue sera nécessaire. Encore une fois, cette dépense est-elle prévue dans le budget de la CSDG pour ce projet?

Une solution possible consisterait en l'agrandissement du stationnement existant en utilisant les terrains de la CSDGS, qui sont non développés dans le complexe. Selon la CSDGS, ces terrains seraient en milieux humides et pour agrandir le stationnement à cet endroit, la CSDGS devrait procéder à une étude de caractérisation du milieu, prévoir des mesures de compensation au projet et construire un bassin de rétention sous-terrain sous le stationnement supplémentaire. Tous ces travaux et études coûteront au moins un million de dollars et la CSDGS devra soit absorber les coûts en coupant dans la qualité et la quantité des travaux prévus à l'école Jacques-Leber et Armand-Frappier, soit demander une augmentation du budget au ministère de l'Éducation, qui mettra en doute de ce fait la pertinence du projet de transformation vis-à-vis la construction d'une nouvelle école. Cette option a-t-elle été considérée par la CSDGS?

## **3. Recul qu'incarne le projet de changement de vocation de l'école Armand-Frappier par rapport aux efforts multipliés par la Ville pour favoriser le transport actif dans le but de contrer le phénomène de sédentarisation des jeunes**

En éloignant les élèves de leur lieu d'enseignement, plusieurs d'entre eux vont devoir prendre l'autobus, bien davantage que si les classes de primaire et secondaires étaient réparties également dans la Ville, et ce, malgré les nombreux efforts déployés par la Ville pour favoriser l'utilisation du transport actif comme le vélo ou la marche pour contrer le phénomène de sédentarisation des jeunes. Il s'agirait là d'un immense pas en arrière pour la santé publique.

Il est à noter que Saint-Constant investit davantage dans ses écoles que toute autre ville située sur le territoire de la CSDG, entre autres dans un projet de développement d'une surface synthétique multisports adjacente à l'école secondaire Jacques-Leber et dans la mise en place d'un centre aquatique (demande de subvention faite en août dernier).

La Ville souhaite donc ardemment que les discussions sur le sujet soient poursuivies avec la CSDGS et le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans les prochaines semaines afin de trouver des solutions convenant à toutes les parties.